



COMPTE RENDU REUNION C .A. DU 26/11/2018

Présents : Sabrina CHODEY - Philippe BERTHIER – Hervé BARRE - Anne BLANC – Nicole DECHASSEY — Cécile DOUGE - Véronique LHOMME – Annick MOULIN – Colette PAGUET – Jimmy VERMOT-DESROCHES – Aurélie VICAIRE – Emilie VIENNOT

Absent(e)s avec pouvoir : Hubert Moreau – Yannick MARCOT

Absent(e)s : Aline BITARD – Mireille BONNA - Anthony LALLEMAND

Invité(e)s : Catherine SOSTER - François RACLE

Ordre du jour

- **Approbation du CR du dernier CA (08/10/2018)**
- **Présentation de la demande d'accompagnement validée par le bureau élargi du 5/11/2018**
- **Préparation du budget 2019**

1) Approbation du CR du CA DU 08/10/2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Présentation et diagnostic du D.L.A.

Le DLA est un dispositif public qui permet aux associations employeuses de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

Notre DLA est accepté par Initiative Doubs. Il est financé à 100% par la région, l'Europe. Il portera sur la gestion financière, l'encadrement. Ils sont partis dans la recherche d'intervenants par rapport au cahier des charges. Flore Chevillard a rencontré la directrice de la vie associative.

Points forts : Notre point fort est que notre espace de vie social est reconnu par la CAF

Points de vigilance : Notre projet associatif n'a pas été mis à jour en 2017.

Nous devons donc reformuler ce projet. Pour ce faire, une commission « projet associatif » devra être créée. Nous avons jusqu'à l'A.G. pour présenter notre projet. Ce projet doit être rédigé par les administrateurs en faisant participer les adhérents, lequel sera mis en œuvre par les salariés. Colette Paguet, Véronique Lhomme, Aurélie Vicaire se portent volontaires pour travailler avec Philippe, Sabrina et Sylvaine sur la réalisation de ce projet. Dans un projet associatif, il y a des valeurs et des engagements. Il est différent du projet d'espace de vie sociale qui peut-être une base de départ.

Autres points forts : Beaucoup de bénévoles, Binôme président/directrice, Bonne gestion malgré les difficultés

Autres points de vigilance : Pas de feuille de route des dirigeants. Pas de fiches de poste qui définit les fonctions de chacun. Valider un règlement intérieur. Définir un organigramme. Définir une stratégie dans le choix des activités. Déficit depuis 3 ans.

Conditions de réussite du DLA :

- Constitution d'un groupe de travail DLA qui sera composé de personnes internes à la MDV
- Constitution d'un comité de suivi de l'accompagnement DLA qui sera composé de personnes internes à la MDV et de personnes extérieures à la MDV (Ville, CAF ...)

L'objectif du DLA n'est pas de savoir si nous devons devenir ou non centre social mais de nous aider à la réflexion. Vous trouverez en P.J le diagnostic établi par Flore Chevillard.

3) Préparation du budget 2019

Sabrina nous présente et commente le compte de résultat arrêté au 20 novembre 2018.

- Achats et frais de fonctionnement : changement d'imprimeur pour la plaquette
- Location photocopieur :
 - Surveiller le nombre de photocopies
 - Revoir le contrat avec un autre prestataire
- Charges de personnel :
 - Nomination de Sabrina au poste de directrice et retour à 35 h
 - Fin des emplois CUI/CAE (Mizgin et Lucie)
 - Remplacement de J.Pierre en arrêt maladie jusqu'à fin décembre 2018
- Activités : certaines activités n'ayant pas trouvé leur public ont été annulées.
- Animations locales : dépenses inférieures à la prévision
- Produits de Gestion courante : diminution des adhésions
 - 727 adhérents au 01/12/2017
 - 644 adhérents au 01/12/2018
- Diminution de la subvention de la ville : - 7.43 % par an sur 3 ans. C'est beaucoup plus que les autres maisons de quartier associatives (voir document joint). Philippe se propose de demander un rattrapage pour l'année 2019.
- Les adhésions permettent de financer les achats et frais de fonctionnement, les services extérieurs et autres services extérieurs.
- Réfléchir sur quels postes nous pouvons faire des économies, ceux que nous pouvons augmenter et les postes qui sont immuables, sachant nous avons 90 000 € incompressibles.
- Concernant l'établissement des salaires actuellement fait par PS25, il existe un service gratuit à l'URSSAF (peut-être une piste à creuser)
- Revoir la visibilité de la MDV pour attirer de nouveaux adhérents (travail en réseau)
- Relancer le mécénat, les dons

4) Contrôle d'accès à la MDV

La municipalité a validé le principe de la mise en place d'un **système de contrôle d'accès à la Maison de Velotte**. La validation définitive de ces travaux interviendra début avril 2019 par délibération du Conseil Municipal. Le coût de l'opération est estimé à 5 000 € et sera pris en charge sur l'enveloppe Tranche Annuelle 2019 de la Vie des Quartiers.

Les services techniques sont intervenus courant octobre pour procéder à la réparation de la fenêtre cassée (salle d'activités manuelles). Les frais de réparation sont exceptionnellement pris en charge par la ville.

Elle nous rappelle toutefois que la convention de mise à disposition des locaux stipule que « *l'Occupant devra assurer le nettoyage et l'entretien des locaux qui lui sont confiés et prendre en charge les frais qui en découlent* ». Elle nous rappelle également que « *toute dégradation intervenue en cours de location, qu'elle soit de son fait, de ses collaborateurs ou autres personnes, sera à la charge de l'Occupant* »

Enfin, concernant le devers de la place PMR et la création d'un lieu de stockage à l'extérieur, les services techniques ont été sollicités pour avis et études.

La séance est levée à 21 h15

Nicole Dechassey
Secrétaire

Philippe Berthier
Président

Sabrina Chodey
Directrice